



## Circulaire à l'attention des dirigeants, moniteurs et entraîneurs fédéraux

Cette circulaire a pour vocation de rappeler à **tous ceux qui sont concernés par la formation** quelques points importants.

Elle se veut pragmatique en vous permettant par [les liens](#) que vous y trouverez d'avoir accès à une information plus complète et réactualisée.

⚠ Ce document n'est pas exhaustif. Il vous appartient d'avoir un regard plus « large » sur les rôles que vous avez ou pouvez avoir dans le domaine de la formation et ce, à quelque niveau que ce soit : dirigeant et/ou formateur de « terrain ».

La formation des cadres est placée sous la responsabilité de la FFS à travers la Commission nationale formation des cadres, les responsables des formations dans chaque Comité, les Présidents de Clubs et, bien entendu, les moniteurs et entraîneurs fédéraux qui encadrent les activités.

La Formation s'inscrit dans un dispositif mis en place par la fédération : « **le Plan Sportif fédéral** » qui a pour but, entre autres, de valoriser, fidéliser et augmenter le nombre de nos licenciés à travers un certain nombre d'actions dont la diversité des activités proposées. [PSF](#)

Les formations dispensées par la FFS ont pour base la **sécurité** des licenciés et la **qualité des enseignements** et des **encadrements** mis en place à leur attention au travers des connaissances et des compétences des encadrants.

Il est à noter que la **responsabilité civile** qui couvre les dirigeants et les moniteurs ou entraîneurs fédéraux ne s'applique que dans le cadre **d'actions programmées par le Président de Club** et mises en place à l'attention des seuls **licenciés à jour de leur adhésion**.

Depuis quelques saisons, la FFS s'appuie sur un dispositif novateur en termes d'approche de l'apprentissage et du perfectionnement du ski : le [PassNeige](#). Ce dispositif qui est le socle de nos formations **doit être utilisé** par les formateurs [Guide des formations \(GDF\)](#) et **doit être intégré** dans les différents contenus de formation.

Le **Guide des Formations** décline l'ensemble des différents points structurants la Formation des cadres tant sur le plan des **responsabilités** que sur le plan des **diverses**

**formations** existantes. (Prérequis, prérogatives, contenus de formation, et formulaires en annexe).

**Quelques infos diverses que vous ne trouverez pas encore dans le GdF :**

## **LA FORMATION D'ENTRAINEUR**

Pour un jeune compétiteur qui veut s'engager rapidement vers la formation d'entraîneur fédéral, il peut y accéder sur demande et sous certaines conditions : être en possession d'un maximum de 140 points (homme ou dame). Son président de club doit en faire la demande auprès de la Formation des cadres pour validation.

## **SKI-FORME –SANTÉ**

L'échelon national et régional mettront en place dès cette année, des stages de 2 jours avec comme thème l'apprentissage de parcours de ski-santé, forme et bien-être qui vous permettra d'aborder cette pratique avec vos licenciés. [GDF](#)  
N'hésitez pas à prendre contact auprès du secrétariat pour tout renseignement .

## **RENSEIGNEMENTS SUBVENTIONS**

### **Modalités possibles des financements pour les formations**

- Le Club prévoit un budget « Formation » calculé sur toutes les activités proposées : sorties, stages....
- aide du CSMV ---→ voir **Aide aux clubs** ,
- aide de certaines communes, ou communautés de communes,
- aide du Conseil Départemental dans certains départements,
- aide des Comités Départementaux
- aide de l'État : A.N.S.
- aide de certains comités d'entreprises
- aide des Fonds AGECEF, FONGECIF et autres : aide qui peut être directement négociée par certains salariés au titre du crédit Formation Professionnelle ; Renseignez-vous auprès de votre entreprise !
- la FFS à l'échelon national, participe financièrement aux stages (hors-pistes, entraîneurs, passerelles, formateurs)

Aide du Comité de ski du Massif des Vosges : « AIDE AUX CLUBS »

### **STAGE HORS COMITÉ**

Subventionnement suivant critères établis, pour les clubs en règle avec le texte.

Une somme est à disposition pour aider les clubs.

Vous pouvez solliciter ces aides auprès du CSMV , le formulaire est téléchargeable sur notre site .



**CE DISPOSITIF EST SUSPENDU POUR LA SAISON 2022/2023.**

Vous pouvez participer à des stages hors Comité. Le calendrier des stages est consultable en ligne sur le site de la FFS.

## REFERENT FORMATION DANS UN CLUB

Il serait souhaitable, notamment pour les grands clubs, que le président du Club désigne un référent formation. Cela permettrait de former des référents-club, qui pourront suivre des stages nationaux et accéder au statut de formateur de club.

La Licence Carte Neige Compétiteur ou Dirigeant permettra à tout cadre fédéral :

## AVANTAGES DIVERS

- d'acquérir la tenue fédérale à un prix défiant toute concurrence.
- d'obtenir le timbre IVSI pour les MF 2 et Entraîneurs (réduction sur certaines stations).
- d'obtenir la carte D.S.F. pour les récipiendaires (chaque club propose sa liste au CSMV)
- d'obtenir des réductions sur le matériel : skis, fixations, chaussures ( cf le Pool de la FFS)
- d'obtenir des tarifs intéressants grâce aux avantages négociés par le CSMV ou la FFS.

## DISPOSITIONS GENERALES pour ENTRER en FORMATION

Cf : [GdF pour les prérequis et contenus](#)

Un formulaire d'inscription à compléter en ligne et à nous renvoyer ([crmvs@skivosges.net](mailto:crmvs@skivosges.net))

Coût : verser 200 € d'arrhes à valoir sur le prix du stage, par virement à : « C.S.M.V - FORMATION DES CADRES »

**MF1 : (prérequis à l'inscription) être en possession du PSC1**

## EN CAS DE NON REUSSITE AU MF 1 OU MF 2

Le niveau classe 2 pour les MF1, classe 4 pour les MF2 devrait être atteint dans les 6 jours. Si ce n'est pas le cas, il est proposé de faire 2 jours supplémentaires lors d'un stage suivant, afin de ne pas refaire un stage complet et d'évaluer les progrès au vu du niveau d'enseignement exigé. Le titre d'accompagnateur fédéral, pour le MF1 peut alors être décerné momentanément dans l'attente de ces 2 jours supplémentaires.

## FORMATION CONTINUE [GdF](#)

Les formations continues sont dès à présent organisées sur le plan régional pour permettre à tous d'aborder la dynamique du Pass Neige afin que tous les clubs puissent se l'approprier.

## FORMATION POUR ACCOMPAGNER DES PERSONNES HANDICAPEES

La FFS a signé un partenariat avec la Fédération Handisport et un stage commun sera organisé chaque année.

La double licence est nécessaire (La Fédération Handisport offrira la licence à nos cadres qui se lanceront dans cette formation). Consultez le site [FFS](#) régulièrement pour connaître la date du stage qui sera programmée chaque année.

### **MODULE COMPLEMENTAIRE « SKI HORS PISTE »**

Deux formules sont proposées sur le plan national :

1 / **Module de formation** à l'issue duquel, en cas de réussite, est délivrée une attestation de qualification [GdF](#) pour encadrer des licenciés à l'**initiation** en hors-piste.

#### **2 / Formule découverte hors-piste**

Sous la responsabilité d'un guide de haute montagne, et en toute sécurité, vous pouvez découvrir la pratique du ski hors-piste en haute montagne, l'utilisation du matériel DVA, pelle, sonde et les techniques nécessaires à la pratique de cette discipline.

Ce stage n'est pas validant et ne permet pas d'encadrer des licenciés en hors-piste.

### **FORMATION CONTINUE HORS PISTE**

Une journée obligatoire tous les 3 ans au choix, sur massif ou hors massif .

Consulter le programme national  inscriptions FFS [FFS](#)

Nous vous proposerons également 1 journée sur le Massif (**selon enneigement**) pour un coût de 70 euros, forfait, encadrement et repas .

Inscriptions au siège.  [CSMV](#)

### **RASSEMBLEMENT NATIONAL**

#### **RASSEMBLEMENT NATIONAL :**

Ce week-end est attendu de tous et offre l'occasion à l'ensemble des cadres de se retrouver, à l'issue de la saison de ski, au mois d'avril.

Nous nous réjouissons de vous y retrouver nombreux !!!

### **VALIDATION DES CARTES I.V.S.I et attribution du timbre**

Chaque année, nous lançons l'opération création de cartes IVSI auprès de **Jean Georges SILBER** qui est le référent pour la réception des documents : date limite **18 septembre 2022**. Il effectuera l'établissement de celles-ci pour ceux qui ne l'ont pas encore ou qui viennent juste de passer leur brevet fédéral MF2 . Une circulaire vous indiquera la marche à suivre, courant MAI /JUIN 2022 pour l'obtenir en automne.

Le timbre IVSI est adressé à tous les cadres titulaires de la carte à **jour de leur recyclage**. Tout cadre non à jour, recevra son timbre dès que la formation continue sera effectuée.



### **MACARON pour tout encadrement FFS**

La cellule Formation des Cadres souhaite que tous les Cadres MF 1, MF 2, Entraîneurs portent leur macaron, lorsqu' ils exercent leurs activités fédérales. Il sera remis, tout comme la médaille, lors des stages, aux candidats ayant validé leur formation.

Pour les autres demandes, possibilité de les commander au C.S.M.V. [CSMV](#)

### **PROCHAINES DATES DE STAGE**

Nous vous proposons un stage **MF1 alpin**, dans le **Massif Vosgien** (sous réserve de **participants suffisants**) aux dates suivantes :

- 20-21-22 et 27-28-29 janvier 2023

Et un stage MF1/MF2 alpin et Snow du 16 au 22 avril 2023 **aux 2 Alpes**

Des week-ends de formations continues sont prévus :

- 19 +20 novembre 2022 à Amnéville
- 17 +18 décembre 2022 au Markstein
- 7 + 8 janvier 2023 au Markstein avec la participation de Amy Nguyen et Nicolas Coulmy), les entraîneurs sont également concernés par ce week-end de formation continue

Un lien est disponible en page d'accueil du site du CSMV pour les inscriptions aux formations continues et initiales; pour ces dernières, il est indispensable de compléter, en plus du tableau, le formulaire d'inscription aux formations, à nous retourner par mail.

**Restant à votre disposition pour tout renseignement**

**Cordialement**

**Estelle Schütz-Kozlik**  
Présidente du Comité de Ski du Massif des Vosges  
[crmvs@skivosges.net](mailto:crmvs@skivosges.net)